NOTRE CODE ÉTHIQUE

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE RESPECTE UN CODE D'ÉTHIQUE
FONDÉ SUR NOS VALEURS ET DESTINÉ
À PROTÉGER VOS INTÉRÊTS ESSENTIELS

LE RESPECT

Nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ;
et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences.
Nous vous restituions tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ;
nous respectons vos choix et votre volonté.

L'ÉCOUTE

Nous nous adaptons au contexte, à la culture de notre entreprise, aux personnes qui y travaillent.
Nous vous écoutons, nous entretenons des relations positives,
nous répondons à vos questions et vos interrogations.

LA CONFIDENTIALITÉ

Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations
nominatives portées à notre connaissance sans votre autorisation.

LA RESPONSABILITÉ

Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités
quant aux actions mises en oeuvre dans le cadre de la prestation.

LE RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Nous connaisons et respectons les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités
de notre orgnaisme et à votre entreprise en lien avec la prestation.

L'INTÉGRITÉ

Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité de service rendu.

L'OBJECTIVITÉ

Nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.

L'INDÉPENDANCE

Nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

LA PERFORMANCE DURABLE

Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concillier performance
économique, efficacité environnementale et dynamique sociale
dans une approche de développement durable.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagement sur
www.chambres-agriculture.fr

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE